

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUIN 2019**

**Délibération n° D-2019-212**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/06/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/06/2019

Budget annexe Chaufferie Bois - Subvention exceptionnelle

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

**Excusés :**

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Nathalie SEGUIN.

**Direction des Finances**

**Budget annexe Chaufferie Bois - Subvention  
exceptionnelle**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-1 et L 2224-2 ;

Vu la délibération n° D20090440 du 12 octobre 2009 créant le budget annexe Chaufferie Bois - Les Brizeaux ;

Vu la délibération n° D2012-435 du 17 septembre 2012 indiquant le choix du délégataire et approuvant le contrat de délégation de service public ;

La Ville de Niort a souhaité créer en 2009 un nouveau service de distribution d'énergie calorifique avec la construction et l'exploitation d'une chaufferie collective bois ainsi qu'un réseau de chaleur desservant différents bâtiments municipaux (groupe scolaire, crèche) et bâtiments résidentiels collectifs et individuels (EHPAD, résidences de la SEMIE ou SA HLM, village sénior, etc...) dans le quartier des Brizeaux.

Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M4 sous la forme d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Cette chaufferie bois et son réseau de chaleur sont exploités depuis la mise en service par une délégation de type affermage qui arrivera à échéance au 16/09/2020.

Au cours des six premières saisons d'exploitation, le délégataire n'a réalisé aucun développement et/ou densification du réseau.

Les enjeux de tarifs sont importants sur cet équipement, avec plus de 100 logements sociaux raccordés. D'une part, le niveau des tarifs ne permet pas de générer des recettes suffisantes pour équilibrer l'exploitation de nouveaux raccordements et, d'autre part, les partenaires de la Ville à vocation sociale recherchent des tarifs de raccordement réduits pour contenir le coût de leurs opérations de constructions ou rénovations.

A moyen terme, la viabilité du modèle économique actuel peut être remise en question, les économies d'énergie des abonnés devant être compensées par une augmentation du nombre d'abonnés via le développement du réseau de chaleur.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux de transition énergétique et climatique, la Ville de Niort a établi un plan d'action, labellisé Cit'Ergie par les services de l'ADEME, dont le développement des réseaux de chaleur est un levier important.

Dans le cadre de cette démarche, la Ville de Niort souhaite confier à un prestataire, bureau d'études spécialisé, l'étude du potentiel technico-économique de développement du réseau de chaleur susvisé, et aussi questionner son mode de gestion.

Ces contraintes sont de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux qui nécessite le versement d'une subvention exceptionnelle.

Dans le budget supplémentaire 2019, voté par l'assemblée municipale, le 17 juin 2019, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 28 371,44 € au profit du budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux.

Considérant que tout transfert de crédits du budget principal à un budget annexe lié à un service public industriel et commercial doit être précédé d'une délibération spécifique et motivée, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le versement de la subvention exceptionnelle telle que prévue au budget principal, au profit du budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux pour un montant de 28 371,44 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- verser une subvention exceptionnelle attribuée au budget annexe Chaufferie bois les Brizeaux d'un montant de 28 371,44 €.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire afin d'atteindre les objectifs de transition énergétique et climatique tout en préservant la qualité et le niveau de prix du service pour les usagers du réseau de chaleur.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**